

Les Genevez, le 19 janvier 2022

## AVIS OFFICIEL

### Révision du plan d'aménagement local (PAL)

#### Recherche de personnes intéressées à participer à une commission de travail

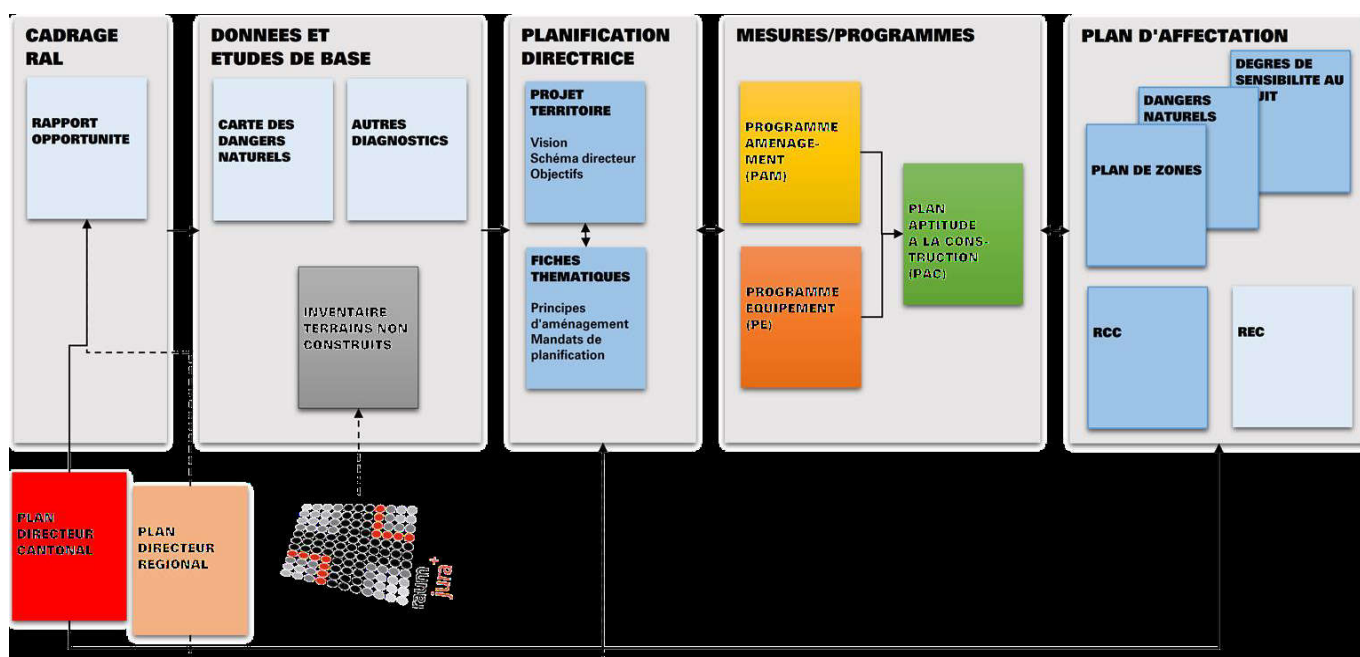
Qu'est-ce qu'un PAL?

En deux mots, c'est un dossier politique et technique définissant l'aménagement du territoire communal. Ce document touchera les domaines suivants :

- les constructions publiques et privées
- les activités économiques déployées sur le territoire communal
- les activités de sport et loisirs, aires de détente
- la nature et le paysage
- etc...

C'est une stratégie de développement à un horizon de 15 ans

#### Tableau synoptique des enjeux de la révision du PAL pour la commune



## Une procédure en 4 étapes



### Information et votation du crédit d'étude

Elaboration du dossier du PAL



### Information et participation de la population

Examen préalable par les autorités cantonales



### Dépôt public des documents opposables au tiers

Traitement des éventuelles oppositions



### Adoption en assemblée communale

Approbation par les autorités cantonales

environ 3 ans

## Cela vous intéresse ?

La population a accepté, lors de son assemblée communale du 13 décembre 2021, un crédit d'étude de CHF 128'000.- pour mener à terme cette révision. Nous sommes maintenant à l'étape 2 du processus, soit à l'élaboration du projet et à la participation de la population.

Le Conseil communal a décidé d'offrir la possibilité à quelques citoyens de participer à l'élaboration du dossier dans le cadre d'une commission de travail qui se mettra en place tout prochainement.

Vous pouvez manifester votre intérêt en nous adressant un courrier ou un courriel **jusqu'au 31 janvier 2022.**

